

ISBN : 978 - 2 - 7314 - 1059 - 4



Dans l'Antiquité, le droit romain et la musique participent à des degrés divers à l'organisation et à la vie politique de la Cité. Ces attaches ne firent par la suite que se resserrer, comme l'attestent les codifications régissant le domaine profane ou les règles de droit canon concernant la musique au Moyen Âge. Cependant il est nécessaire de s'interroger sur l'origine et la pratique des codifications, la notion de hiérarchie, le rôle de la raison et les modes de rationalisation, qu'il s'agisse de les prolonger, de les infléchir ou de rompre avec eux.

L'élargissement du concept de norme et de sensibilité, le dépassement de la confrontation entre normes et pratiques artistiques, la focalisation sur les pratiques productrices de normes ouvrent des pistes de recherche. Dans le présent ouvrage, il ne s'agit donc pas seulement d'envisager les questions juridiques qui pourraient concerner la musique (droits des auteurs, des interprètes, droit du travail, contrats, règles juridiques intéressant les entreprises culturelles, etc.) ou l'utilisation que la musique pourrait faire du droit, notamment dans des œuvres à appui textuel et narratif (l'élément juridique dans tel opéra, etc.). L'objet de cet ouvrage consiste à expertiser les rapports épistémologiques qui lient les deux domaines dans leurs aspects juridico-structurels mais aussi politiques et philosophiques.

Hyacinthe RIGAUD, *Portrait du président Gaspard de Gueidan en joueur de musette* (ci-dessus).

Illustration de couverture :
Hyacinthe RIGAUD, *Gaspard de Gueidan (1688-1767), président à mortier au Parlement de Provence.*



30 €

Entre normes et sensibilité – Droit et Musique



collection
Inter-normes

Patricia Signorile (dir.)

Entre normes et sensibilité Droit et Musique

Hommage à Norbert ROULAND

Presses Universitaires
d'Aix-Marseille